https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2012-134-du-30-janvier-2012-tirant-les-consequences-de-la-creation-de-la-fiche-prevue-a-larticle-l-4121-3-1-du-code-du-travail/
Décret n° 2012-134 du 30 janvier 2012 tirant les conséquences de la création de la fiche prévue à l'article L. 4121-3-1 du code du travail
30/01/2012
Le présent décret tire les conséquences de la création de cette fiche de prévention des expositions dans le code du travail en supprimant certaines fiches ou attestations d'exposition préexistantes. Il prévoit par ailleurs une contravention de cinquième classe en cas de défaut d'élaboration ou d'actualisation de la fiche de prévention des expositions.